



Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2010

Publication : 05/10/2010

## EXTRAIT DU REGISTRE

VILLE DU BOUSCAT

DES

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 28 Septembre 2010

DOSSIER N° 8 :

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE  
A L'ASSOCIATION SPORTIVE DU  
COLLEGE AUSONE

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le vingt-huit septembre 2010

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, MME MANDARD, M. ZIMMERMANN, MME LECLAIRE, M. Dominique VINCENT, MME CAZABONNE-DINIER, M. VALMIER, M. PRIGENT, MME SALIN, MLLE MACERON, MME CAZAUROG, M. JALABERT, MME DE PONCHEVILLE, MME SOULAT, MME CALLUAUD, MME COSSECQ, MME MADELMONT, M. ASSERAY, M. VALLEIX, M. BLADOU, MME DESON, MME THIBAUDEAU, M. FARGEON, M. PASCAL, MME TRAORE, M. BARRIER, M. LAMARQUE, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDS, M. ABRIOUX

Excusés avec procuration : M. QUANCARD (à MLLE MACERON), MME DE PONCHEVILLE (à M. PASCAL) pour les dossiers N° 6 à 16, M. PRIKHODKO (à M. ABRIOUX), MME ROCHARD (à MME BORDES)

Absent :

Secrétaire : MME MADELMONT

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2010

**DOSSIER N° 8 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE AUSONE**

RAPPORTEUR . M Dominique VINCENT

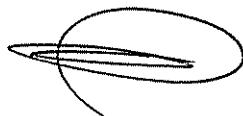
Suite à la demande de subvention exceptionnelle du collège Ausone pour la participation au championnat de France d'athlétisme UNSS à Cesson-Sévigné d'une équipe de minimes filles, au mois de juin dernier ; la Ville du Bouscat propose de prendre en charge un tiers de la dépense (déplacement et hébergement), soit 250 euros. Les deux tiers restants seront pris en charge par la Ville de Bruges (250 euros) et le Collège Ausone (250 euros).

Je vous demande donc d'autoriser M. LE MAIRE à apporter ce concours exceptionnel de 250 € , cette somme inscrite au chapitre 65 article 6574 sera versée à l'association sportive du Collège Ausone

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

Fait et délibéré le 28 Septembre 2010

LE MAIRE,



Patrick BOBET